

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 100, Härter (Komponente B)

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit:

Page 1 de 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

VariKEM 100, Härter (Komponente B)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Composant isocyanate d'un système de résine synthétique spéciale à 2 composants pour les applications industrielles ou applications professionnelles

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|----------------|--------------------------------|---------------------------|
| Société: | Schmitz-Metallographie GmbH | |
| Rue: | Kaiserstraße 100 | |
| Lieu: | D-52134 Herzogenrath | |
| Téléphone: | 02407 / 568296-0 | Téléfax: 02407 / 568296-9 |
| E-mail: | info@schmitz-metallographie.de | |
| Interlocuteur: | Herr Füllmann | |
| E-mail: | info@schmitz-metallographie.de | |
| Internet: | www.schmitz-metallographie.de | |

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 02407 / 568296-0 (Mo-Fr 9:00 - 16:00)

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4; H332
Asp. Tox. 1; H304
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Resp. Sens. 1; H334
Skin Sens. 1; H317
Carc. 2; H351
STOT SE 3; H335
STOT RE 2; H373
Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane
Bis(isopropyl)naphtalène

Mention Danger

d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 100, Härter (Komponente B)

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit:

Page 2 de 15

Pictogrammes:



Mentions de danger

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P331 NE PAS faire vomir.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Étiquetage particulier de certains mélanges

- EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane.

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères. Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1 %) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|------------|--|--------------|------------------|------------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 101-68-8 | diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane | | | 50 - 100 % |
| | 202-966-0 | 615-005-00-9 | 01-2119457014-47 | |
| | Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373 | | | |
| 38640-62-9 | Bis(isopropyl)naphtalène | | | 25 - 50 % |
| | 254-052-6 | | 01-2119565150-48 | |

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 100, Härter (Komponente B)

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit:

Page 3 de 15

Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 1; H304 H410

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|--|-----------|--|------------|
| Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | | | |
| 101-68-8 | 202-966-0 | diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane | 50 - 100 % |
| | | par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = (0,368) mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 9400 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100 Resp. Sens. 1; H334: >= 0,1 - 100 STOT SE 3; H335: >= 5 - 100 | |
| 38640-62-9 | 254-052-6 | Bis(isopropyl)naphtalène | 25 - 50 % |
| | | dermique: DL50 = > 9250 mg/kg; par voie orale: DL50 = 15180 mg/kg | |

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Toujours considérer qu'il y a eu aspiration. Faire appel à un professionnel de la santé ou envoyer la victime à l'hôpital. Ne pas attendre l'apparition de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'aspiration du produit peut provoquer des lésions des voies respiratoires ou des lésions pulmonaires

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Sable. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Jet d'eau pulvérisée. Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 100, Härter (Komponente B)

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit:

Page 4 de 15

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2) Oxydes nitriques (NOx). Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

Pour les secouristes

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éliminer immédiatement les fuites. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Porter un vêtement de protection approprié. (Voir section 8.)

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Information supplémentaire

Mesures générales de protection et d'hygiène: Voir section 8.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 100, Härter (Komponente B)

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit:

Page 5 de 15

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants. substances radioactives. matières infectieuses. Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 20 °C

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|----------|--------------------------------------|------|-------------------|-------------------|-------------|---------|
| 101-68-8 | 4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane | 0,01 | 0,1 | | VME (8 h) | |
| | | 0,02 | 0,2 | | VLE (5 min) | |

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS | Désignation | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|------------|---|-------------------|------------|-------------------------|
| 101-68-8 | diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane | | | |
| | Consommateur DNEL, aigu | par voie orale | systémique | 20 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur DNEL, aigu | dermique | systémique | 25 mg/kg p.c./jour |
| | Salarié DNEL, aigu | dermique | systémique | 50 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur DNEL, aigu | dermique | local | 17,2 mg/cm ² |
| | Salarié DNEL, aigu | dermique | local | 28,7 mg/cm ² |
| | Consommateur DNEL, aigu | par inhalation | systémique | 0,05 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, aigu | par inhalation | systémique | 0,1 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 0,025 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 0,05 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, aigu | par inhalation | local | 0,05 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, aigu | par inhalation | local | 0,1 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation | local | 0,025 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | local | 0,05 mg/m ³ |
| 38640-62-9 | Bis(isopropyl)naphtalène | | | |
| | Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 8,4 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, à long terme | dermique | systémique | 2,38 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 1,48 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, à long terme | dermique | systémique | 0,85 mg/kg p.c./jour |

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 100, Härter (Komponente B)

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit:

Page 6 de 15

| | | | |
|---------------------------------|----------------|------------|-------------------------|
| Consommateur DNEL, à long terme | par voie orale | systémique | 0,85 mg/kg p.c./jour |
|---------------------------------|----------------|------------|-------------------------|

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Désignation | Valeur |
|---|---|-------------|
| Milieu environnemental | | |
| 101-68-8 | diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane | |
| Eau douce | | 1 mg/l |
| Eau douce (rejets discontinus) | | 10 mg/l |
| Eau de mer | | 0,1 mg/l |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | | 1 mg/l |
| Sol | | 1 mg/kg |
| 38640-62-9 | Bis(isopropyl)naphtalène | |
| Eau douce | | 0 mg/l |
| Eau de mer | | 0 mg/l |
| Sédiment d'eau douce | | 0,853 mg/kg |
| Sédiment marin | | 0,085 mg/kg |
| Intoxication secondaire | | 25 mg/kg |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | | 0,15 mg/l |
| Sol | | 0,171 mg/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection) NF EN 166

Protection des mains

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau :

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Caoutchouc butyle. - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

PVC (Chlorure de polyvinyle). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 100, Härter (Komponente B)

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit:

Page 7 de 15

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500 (Allemagne).

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

- Dépassement de la valeur limite
- Ventilation insuffisante et formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143). Type: A1

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|------------------|-----------------|
| L'état physique: | liquide |
| Couleur: | non déterminé |
| Odeur: | caractéristique |
| Seuil olfactif: | non déterminé |

| | Testé selon la méthode |
|--|-------------------------------|
| Point de fusion/point de congélation: | 15 °C |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | > 230 °C DIN 53171 |
| Inflammabilité: | non déterminé |
| Limite inférieure d'explosivité: | 0,4 vol. % |
| Limite supérieure d'explosivité: | 4,7 vol. % |
| Point d'éclair: | 141 °C |
| Température d'auto-inflammation: | 425 °C DIN 51794 |
| Température de décomposition: | non déterminé |
| pH-Valeur (à 20 °C): | 7 ISO 8975 |
| Viscosité cinématique: | non déterminé |
| Hydrosolubilité: | Non miscible |
| Solubilité dans d'autres solvants | |
| non déterminé | |
| La vitesse de dissolution: | négligeable |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | non déterminé |
| La stabilité de la dispersion: | négligeable |
| Pression de vapeur: | non déterminé |
| Densité (à 20 °C): | 1,2 g/cm³ ISO 2811 |
| Densité apparente: | non déterminé |
| Densité de vapeur relative: | non déterminé |
| Caractéristiques des particules: | négligeable |

9.2. Autres informations

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 100, Härter (Komponente B)

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit:

Page 8 de 15

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

aucune/aucun

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

non déterminé

gaz:

non déterminé

Propriétés comburantes

aucune/aucun

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

non déterminé

Teneur en solvant:

0%

Teneur en corps solides:

63,4%

Point de sublimation:

non déterminé

Point de ramollissement:

non déterminé

Point d'écoulement:

non déterminé

Viscosité dynamique:

35 mPa·s ISO 9371

(à 20 °C)

Durée d'écoulement:

non déterminé

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
Cf. chapitre 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes. Eau. Amines. Alcools. glycol.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2) Oxydes nitriques (NOx). Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 5,550 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 1,500 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 100, Härter (Komponente B)

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit:

Page 9 de 15

| N° CAS | Substance | | | | | |
|------------|---|---------------|---------|--------|--------------|--------------------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode | |
| 101-68-8 | diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane | | | | | |
| | orale | DL50 mg/kg | >5000 | Rat | RTECS | |
| | cutanée | DL50 mg/kg | > 9400 | Lapin | ECHA Dossier | OECD Guideline 402 |
| | inhalation vapeur | ATE | 11 mg/l | | | |
| | inhalation (4 h) poussières/brouillard | CL50 mg/l | (0,368) | Rat | ECHA Dossier | OECD Guideline 403 |
| 38640-62-9 | Bis(isopropyl)naphtalène | | | | | |
| | orale | DL50 mg/kg | 15180 | Rat | ECHA Dossier | OECD Guideline 401 |
| | cutanée | DL50 mg/kg | > 9250 | Rat | ECHA Dossier | OECD Guideline 402 |

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane)
Peut provoquer une allergie cutanée. (diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de provoquer le cancer. (diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane)
Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane)

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 100, Härter (Komponente B)

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit:

Page 10 de 15

| N° CAS | Substance | | | | | |
|----------|---|-------------------|-----------|-------------------------|--------------|--------------------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 101-68-8 | diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 > 1000 mg/l | 96 h | Danio rerio | 101-68-8 | OECD Guideline 203 |
| | Toxicité pour les algues | NOEC 1640 mg/l | 3 d | Desmodesmus subspicatus | | OECD Guideline 201 |
| | Toxicité pour les crustacés | NOEC >= 10 mg/l | 21 d | Daphnia magna | ECHA Dossier | OECD Guideline 211 |
| | Toxicité bactérielle aiguë | (CE50 > 100 mg/l) | 3 h | Boue activée | ECHA Dossier | OECD Guideline 209 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

| N° CAS | Substance | | | | |
|----------|---|--------|----|----------|--|
| | Méthode | Valeur | d | Source | |
| | Évaluation | | | | |
| 101-68-8 | diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane | | | | |
| | OECD Guideline 302C | 0%* | 28 | 101-68-8 | |
| | N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE) | | | | |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|------------|---|---------|
| 101-68-8 | diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane | 4,51 |
| 38640-62-9 | Bis(isopropyl)naphtalène | 6,081 |

FBC

| N° CAS | Substance | FBC | Espèce | Source |
|------------|---|---------------------|-----------------|--------------|
| 101-68-8 | diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane | 92 | Cyprinus carpio | ECHA Dossier |
| 38640-62-9 | Bis(isopropyl)naphtalène | ca. 1800 - ca. 6400 | Cyprinus carpio | ECHA Dossier |

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 100, Härter (Komponente B)

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit:

Page 11 de 15

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

Code d'élimination des déchets - Produit

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3082

d'identification:

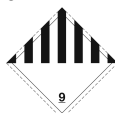
14.2. Désignation officielle de MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
transport de l'ONU: LIQUIDE, N.S.A. (Bis(isopropyl)naphtalène)

14.3. Classe(s) de danger pour le 9

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 9



Code de classement: M6

Dispositions spéciales: 274 335 375 601

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité exceptée: E1

Catégorie de transport: 3

N° danger: 90

Code de restriction concernant les tunnels: -

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3082

d'identification:

14.2. Désignation officielle de MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
transport de l'ONU: LIQUIDE, N.S.A. (Bis(isopropyl)naphtalène)

14.3. Classe(s) de danger pour le 9

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 9

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 100, Härter (Komponente B)

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit:

Page 12 de 15



Code de classement: M6
Dispositions spéciales: 274 335 375 601
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Bis(isopropyl)naphthalene)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9



Marine polluant: YES
Dispositions spéciales: 274, 335, 969
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1
EmS: F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Bis(isopropyl)naphthalene)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: A97 A158 A197 A215
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
Passenger LQ: Y964
Quantité exceptée: E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 450 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 964
IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: Bis(isopropyl)naphthalène

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 100, Härter (Komponente B)

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit:

Page 13 de 15

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 56

2010/75/UE (COV): Aucune information disponible.

2004/42/CE (COV): Aucune information disponible.

Indications relatives à la directive E1 Danger pour l'environnement aquatique

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3, 56 ()

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité: diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Rev. 1,0; Première publication: 21.06.2023

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures

DNEL: Derived No Effect Level

d: day(s)

EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

ECHA: European Chemicals Agency

EWC: European Waste Catalogue

IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 100, Härter (Komponente B)

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit:

Page 14 de 15

h: hour
 LOAEL: Lowest observed adverse effect level
 LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 NOAEL: No observed adverse effect level
 NOAEC: No observed adverse effect concentration
 NLP: No-Longer Polymers
 N/A: not applicable
 OECD/OCDE : Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques
 PNEC: predicted no effect concentration
 PBT: Persistent bioaccumulative toxic
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
 REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals
 SVHC: substance of very high concern
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
 UN/NU : United Nations/Nations Unies
 VOC: Volatile Organic Compounds

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|-------------------------|-----------------------------|
| Acute Tox. 4; H332 | |
| Asp. Tox. 1; H304 | Méthode de calcul |
| Skin Irrit. 2; H315 | Méthode de calcul |
| Eye Irrit. 2; H319 | Méthode de calcul |
| Resp. Sens. 1; H334 | Méthode de calcul |
| Skin Sens. 1; H317 | Méthode de calcul |
| Carc. 2; H351 | Méthode de calcul |
| STOT SE 3; H335 | Méthode de calcul |
| STOT RE 2; H373 | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 1; H410 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VariKEM 100, Härter (Komponente B)

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit:

Page 15 de 15

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)